

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3942

19 décembre 2014

SOMMAIRE

Advent HT Troplast S.à r.l.	189170	Malya S.à r.l.	189176
Amromco Lux II S.à r.l.	189174	MPL 1	189177
Butterfly AM S.à r.l.	189173	OneBeacon Investments (Luxembourg)	
CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à		S.à r.l.	189181
r.l.	189171	PH International Finance Company S.à r.l.	
CT Real Estate	189201	189197
Dane S.à r.l.	189206	Plaza Atrium S.à r.l.	189176
Dazzle Luxembourg N° 1 S.A.	189170	Porta Management	189182
DH M Beta S.à r.l.	189181	Prolugest S.A.	189175
Etanche-Lux S.A.	189212	Prolugest S.A.	189175
EYNAV Capital S.A.	189179	Prolugest S.A.	189175
EYNAV Gestion S.A.	189179	Resources Capital S.A.	189181
Ezine Invest S.A.	189178	Resources Capital S.A.	189181
Inventive Vehicles Industries S.A.	189176	Reubescens S.à r.l.	189178
Invest Association Luxembourg S.A.	189177	Romanée Conté S.A.	189177
Knight Lux 1 S.à r.l.	189177	Schroder International Holdings	189179
Knight Lux 2 S.à r.l.	189174	Silver Royal A 2014 S.A.	189178
LB Luxembourg Two S.à.r.l.	189174	Silvretta Investment S.A.	189180
Lekkerkerk S.A.	189174	Sozan Holding S.A.	189180
Lucien DOUWES Group KG	189172	Summerwind S.A.	189172
Luxembourg Investment Company 6 S.à		TB International Finance Company S.à r.l.	
r.l.	189171	189208
Luxpai Holdo S.à r.l.	189173	Turris Management	189189
Magdis Lux S.A.	189176		

Advent HT Troplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.085.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16189.

- que la société «ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105 085,

constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 5 avril 2005, numéro 298,

se trouve à partir de la date du 25 novembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 25 février 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193077/27.

(140215561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.836.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 27 novembre 2014 à 9.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La démission des administrateurs Monsieur LATASTE Stéphane et Monsieur Mc GAW Didier est acceptée avec effet immédiat

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017:

a) Monsieur Pierre GOFFINET, né le 15/09/1971 et demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

b) Madame CARDOSO Isabelle, née le 27/02/1977 et demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2014193275/27.

(140215353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.527.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2014, LAC/2014/54800, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.527, constitué en date du 9 juin 2008 par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 1708 du 11 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 411 du 16 février 2012.

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 28 août 2014, publié au Mémorial C, numéro 3133 du 28 octobre 2014.

L'Associé Unique présente le rapport du commissaire à la liquidation.

Après avoir entendu le rapport du liquidateur et les comptes des liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'Associé Unique a approuvé le rapport du commissaire à la liquidation.

L'Associé Unique accorde décharge entière au liquidateur M. Daniel Laurencin et au commissaire à la liquidation Ernst & Young, et il décide, que les actifs de la société seront mis à la disposition de l'Associé Unique.

En conséquence, l'Associé Unique décide la clôture de la liquidation de la société CBRE GMM Global Osiris Luxembourg S.à r.l. (en liquidation).

Les livres et documents de la société seront conservés pour une période de 5 (cinq) ans suivant la liquidation de la société dans les locaux du siège sociale de la société Northern Trust Luxembourg Management Company S.A. au 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193226/31.

(140216100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.838.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 novembre 2014

1. Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
3. Monsieur Elliot Greenberg, administrateur de sociétés, né à New York (Etat-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement aux Etat-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée.
4. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.
5. Monsieur Pierre Claudel, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 4.12.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014193581/23.

(140215626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Lucien DOUWES Group KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 37, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.249.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 20. November 2014

Es wurde wie folgt beschlossen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft „Lucien DOUWES Group KG“ und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Herrn Lucien DOUWES, geboren am 4. Juni 1986 in Dalfsen (Niederlande), wohnhaft in L-9905 Troisvierges, 37, Grand-Rue, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die weitgehendsten durch das Gesetz, und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 des abgeänderten Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorgesehenen Befugnisse und Vollmachten, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erforderlich wäre.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. Dezember 2014.

Für Lucien DOUWES Group KG

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014193573/23.

(140215584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Summerwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.600.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle du 4 décembre 2014

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Frankfurt am Main, le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de sociétés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2014

Monsieur Frank PLETSCHE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Frank PLETSCHE et Madame Tessy LANG, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SUMMERWIND S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193875/25.

(140215465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.165,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 24 octobre 2014 que:

- Monsieur Andrea Francesco Silva, né le 10 novembre 1969 à Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 69 Amstel NL-1018 EJ Amsterdam, Pays-Bas a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 septembre 2014;

- Monsieur Mauro Lippi, né le 06 juillet 1988 à Viareggio (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 24 octobre 2014, pour une durée indéterminée.

Depuis le 24 octobre 2014, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Gianpaolo Bianchi, né le 23 janvier 1979 à Cernusco S/N, Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; (Président)

- Monsieur Christophe Mathieu, né le janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Mauro Ferrante, né le 1^{er} mai 1974 à Pavia (Italie), ayant son adresse professionnelle au Via Senigallia 18/2, 20161 Milan - Italie.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Marco Lippi, prénommée;

- Monsieur Giovanni Colapinto, né le 20 novembre 1977 à Acquaviva delle Fonti - Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Pour Butterfly AM S.à r.l.

Référence de publication: 2014193148/31.

(140216059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Luxpai Holdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.729.149,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.250.

Par résolutions signées tenue en date du 2 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Luis Martinez Jurado, avec adresse professionnelle au 24, C/ Pajaritos, 28007 Madrid, Espagne, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Maria José Leal De Carlos, avec adresse professionnelle au 24, C/ Pajaritos, 28007 Madrid, Espagne, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193583/19.

(140215874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Knight Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 100.494.

—
EXTRAIT

Seifollah Ghasemi a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2014193550/13.

(140215813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: RON 62.657,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.397.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 décembre 2014.

En date du 3 décembre 2014 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Robert Kendall en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de classe A:

- Ronald Carpenter

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Hille-Paul Schut

- Neela Gungapersad

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014193057/22.

(140216151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Lekkerkerk S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 66.385.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193595/9.

(140215677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

LB Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.641.

—
Par résolutions signées en date du 12 novembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Christophe Yves Francois Le Caillec, avec adresse professionnelle au 76, Buckingham Palace rd, SW1W 9AX Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Abeer Ravinder Bhatia, avec adresse au 200, Vesey Street, 36, NY 10285 New York, Etats-Unis de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Douglas Edward Buckminster, avec adresse professionnelle au 76, Buckingham Palace rd, Belgrave House, SW1W 9AX Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Werner Heinrich Decker, avec adresse au 112, Theodor Heuss Allee, 60486 Frankfurt am Main, Allemagne de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193592/19.

(140215719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.772.

—
La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat d'administrateur

La démission prendra effet à partir du 3 décembre 2014.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2014193765/13.

(140215334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.772.

—
La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat de commissaire aux comptes

La démission prendra effet à partir du 3 décembre 2014

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2014193766/13.

(140215334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.772.

—
La société PARTS INVEST, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat d'administrateur

La démission prendra effet à partir du 3 décembre 2014

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

PARTS INVEST

Signature

Référence de publication: 2014193767/13.

(140215334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Plaza Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.501,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.659.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 10 juillet 2014 que le siège social de la Société est transféré, au 20, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Plaza Atrium S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2014193726/13.

(140215871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Malya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 178.385.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MALYA S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 novembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2014. Relation: EAC/2014/16352.

- que la société «MALYA S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 178 385,

constituée avec un capital social souscrit de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45'000.- EUR) divisé en quatre cent cinquante (450) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 juin 2013, sous le numéro 2029,

se trouve à partir de la date du 27 novembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 17 novembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193640/28.

(140216201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

**Magdis Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Inventive Vehides Industries S.A.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel- ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 105.605.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 Décembre 2014

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 5 Rue Bommel- ZAE Robert Steichen - L-4940 Bascharage.

Signatures
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2014193639/13.

(140215996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Knight Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 905.050,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 100.495.

EXTRAIT

Seifollah Ghasemi a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2014193548/13.

(140215814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Invest Association Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.396.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de Commissaire aux Comptes de votre société, INVEST ASSOCIATION LUXEMBOURG SA (RCS Luxembourg: B 127.946) avec effet au 14 septembre 2012.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (Luxembourg) SARL

Référence de publication: 2014193509/12.

(140216025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193796/16.

(140216236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

MPL 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.300.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 176.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193665/9.

(140215608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Reubescens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.828.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 novembre 2014

1. Messieurs Wolfgang BARG et Michael WEISE ont été révoqués de leurs mandats de gérant.
2. Monsieur Marcel STEPHANY, gérant, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse à L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg), 23, cité Aline Mayrisch, a été reconduit comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Reubescens S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014193792/16.

(140215693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Silver Royal A 2014 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.810.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société, par résolution écrite datée du 1^{er} décembre 2014, ont décidé de révoquer Deloitte Audit S.à r.l., ayant ses bureaux 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 («Deloitte Audit»), en tant que commissaire aux comptes de la Société, et de nommer, avec effet immédiat, Deloitte Audit, en tant que réviseur d'entreprise agréé pour une durée déterminée qui se terminera à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Silver Royal A 2014 S.A.

Référence de publication: 2014193811/15.

(140216256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 100.362.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 novembre 2014 que:

- Les démissions de M. Laurent MULLER et M. Frédéric MULLER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;
- La démission de M. Laurent MULLER de sa fonction de Président du Conseil d'administration a été acceptée;
- M. Robert FABER, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- Les mandats d'Administrateur de la Société prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014193369/23.

(140216035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

**EYNAV Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. EYNAV Gestion S.A.).**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.
R.C.S. Luxembourg B 166.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg le 15 mai 2014 à 15.00 heures.

Les mandats suivants à la fonction d'administrateur sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015:

- Monsieur Laurent PICHONNIER demeurant 53, rue d'Anvers, L-1130 LUXEMBOURG
- Monsieur Jonathan TRONCHON demeurant 17, rue Marceau, F-91800 BRUNOY
- Monsieur Jonathan ISSAN demeurant 9, boulevard Pasteur, F-93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
- Monsieur Christian BARBOTIN demeurant Chemin du Hameau de Plan Sarrain, F-06370 SARTOUX
- Monsieur Paul ALLARD demeurant 83, rue du Temple F-75003 PARIS

Le mandat suivant à la fonction d'administrateur et de président du conseil d'administration est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015:

- Monsieur Dominique CERONNE demeurant Lieu-Dit Grande Pièce, F-24600 RIBERAC

Le mandat suivant à la fonction de réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015:

- la société BDO Audit S.A. sise 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147570.

La démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Michaël ZERBIB est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014193367/23.

(140215244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Schroder International Holdings, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.347.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Conformément à l'Art. 160-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, le Conseil d'administration de la société Schroder International Holdings Limited (la «Société»), a décidé en date du 21 octobre 2014, de constituer la succursale suivante: Schroder International Holdings - Luxembourg Branch (la «Succursale»).

- L'adresse est établie au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

- L'objet principal de la Succursale est de détenir un capital social dans Schroder International Holdings Luxembourg S.à.r.l.

- La société Schroder International Holdings Limited ayant son siège social sis 31 Gresham Street, London EC2V 7QA est immatriculée auprès du Companies House de Londres sous le numéro 637347;

- Les personnes ayant le pouvoir d'engager la Société sont:

- * Susan Cooper, administrateur née le 2 septembre 1960 à Glasgow, Royaume-Uni;
- * Wayne Mephram, administrateur; né le 26 février 1973 à Canterbury, Royaume-Uni;
- * Graham Staples, administrateur, né le 1 décembre 1961 à Wakefield, Royaume-Uni;

et

- * Nicholas Taylor, administrateur; né le 4 février 1968 à Guildford, Royaume-Uni.

Tous les quatre résidant professionnellement au 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni.

- Est nommé représentant permanent de la Succursale, Monsieur Noel Fessey, né le 13 octobre 1967 à Aldershot, Royaume-Uni résidant professionnellement au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le représentant permanent est autorisé à procéder aux formalités d'enregistrement de la Succursale auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, de signer les documents au nom de la Succursale et à accomplir tous les actes qu'il jugera utiles pour la mise en place de la Succursale.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014193807/31.

(140215115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sozan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.004.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193822/22.

(140215504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Silvretta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.969.

—
Rectificatif

Référence: L140132059 du 28/07/2014

L'Assemblée générale a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Administration suivants:

- Mr. Christian Baillet, demeurant 29 boulevard d'Auteuil, Boulogne-Billancourt (92), France, administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration;

- Maître Fabrice Goguel, ayant son adresse professionnelle 22, avenue de Friedland, 75008 Paris, France, administrateur de catégorie A;

- Mme Patricia Outumuro, résidant 18, Chemin Porchat, CH-1004 Lausanne, Suisse, administrateur de catégorie A; jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur de catégorie B, en remplacement de DMC S.à r.l.:

Effigi S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.313, ayant comme représentant permanent Monsieur Flavio Marzona, né le 9 août 1971 à Luxembourg, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2014,

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire-aux-comptes Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B42.230,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014193848/32.

(140215517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Resources Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.773.

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Mr LA MENDOLA VINCENT

4, Place de Strasbourg

L-2562 Luxembourg

Référence de publication: 2014193789/13.

(140216169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Resources Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.773.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL

4, Place de Strasbourg

L-2562 Luxembourg

Référence de publication: 2014193788/13.

(140216169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

OneBeacon Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 300.526.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.814.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 juillet 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193691/13.

(140215340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

DH M Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.697.

Lors du conseil de gérance en date du 24 novembre 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 2 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193297/13.

(140215721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Porta Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.648.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fourth of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a limited liability company established under the laws of the Republic of Poland, entered into the register of entrepreneurs under no. KRS 0000533878 having its legal seat at Batorego 16/1A, (80-251) Gda sk, Poland, duly represented by Mr Maciej Grabski, Chairman of the Management Board, with professional address at Batorego 16/1A, (80-251) Gda sk, Poland, entitled to represent the said company alone.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Porta Management” (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or a regulated activity of the financial sector) the acquisition of participations in Luxembourgish unregulated special limited partnerships (société en commandite spéciale) and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed to act as a general partner (gérant commandité) of special limited partnerships and represent such partnerships including entering into all agreements or documents as the general partner of such partnerships.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The members of the board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers" by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, and provided the terms of this article 8 shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 The single manager or, in the case of plurality, the board of managers may - by a resolution - delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any manager or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the manager or board of managers shall determine. The single manager or, in the case of plurality, the board of managers may also confer special powers and/or special mandates to any person who need not be a manager, to appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice or notice via e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting subject to clause 9.4 and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager is

present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting of the board of managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 Subject to Art. 10.2 below, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

10.2 If the single shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be validly bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted unanimously by the shareholders subject to provisions of law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the single manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by

carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, previously named, declares to have subscribed to one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company and to have fully paid up one hundred shares by contribution in cash,

so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers for an unlimited period:

Category A Manager

Mr. Maciej Grabski, with professional address at Batorego 16/1A, (80-251) Gda sk, Poland,

Category B Manager

Mr. David Luksenburg, with professional address at 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée de droit Polonais, inscrite au registre des entrepreneurs sous le numéro KRS 0000533878 et ayant son siège social à

Batorego 16/1A, (80-251) Gdansk, Pologne, dûment représentée par Monsieur Maciej Grabski, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle avec adresse professionnelle à Batorego 16/1A, (80-251) Gdansk, Pologne, habilité à représenter seul ladite société.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Porta Management» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité réglementée du secteur financier) est la prise de participations au Luxembourg dans des sociétés en commandite spéciale et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier être nommée en tant que gérant commandité de sociétés en commandite spéciale et pourra représenter les sociétés en commandite spéciale y compris en exécutant tout contrat ou document en tant que gérant commandité de ces sociétés en commandite spéciale.

3.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B» par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article 8 aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra - par résolution - déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra également conférer tous pouvoirs et/ou mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être gérants, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (septante-deux) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion sous les conditions énoncées à l'article 9.4 et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé aux formalités de convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télégramme, ou courrier électronique auquel une signature électronique (qui est valide selon la législation luxembourgeoise) un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une réunion du conseil de gérance tenu par le biais de tels moyens de communication sera réputé être présent à Luxembourg.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 Sujet à l'article 10.2 ci-dessous, La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserves des dispositions légales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les associé(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prénommée, déclare avoir souscrit à cent pourcent (100%) du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré cent (100) parts sociales par versement en numéraire,

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euro.

Décisions de l'associé

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée illimitée comme Gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A

Monsieur Maciej Grabski, avec adresse professionnelle au 16/1A Batorego (80-251) Gdansk, Pologne,

Gérant de Catégorie B

Monsieur David Luksenburg, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GRABSKI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 9 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16808. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014198541/405.

(140221519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Turris Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.649.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fourth of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, a limited liability company established under the laws of the Republic of Poland, entered into the register of entrepreneurs under no. KRS 0000533878 having its legal seat at Batorego 16/1A, (80-251) Gda sk, Poland, duly represented by Mr Maciej Grabski, Chairman of the Management Board, with professional address at Batorego 16/1A, (80-251) Gda sk, Poland, entitled to represent the said company alone.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Turris Management" (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or a regulated activity of the financial sector) the acquisition of participations in Luxembourgish unregulated special limited partnerships (société en commandite spéciale) and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed to act as a general partner (gérant commandité) of special limited partnerships and represent such partnerships including entering into all agreements or documents as the general partner of such partnerships.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction, which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The members of the board may be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers" by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, and provided the terms of this article 8 shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 The single manager or, in the case of plurality, the board of managers may - by a resolution - delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any manager or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the manager or board of managers shall determine. The single manager or, in the case of plurality, the board of managers may also confer special powers and/or special mandates to any person who need not be a manager, to appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice or notice via e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting subject to clause 9.4 and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting of the board of managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 Subject to Art. 10.2 below, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

10.2 If the single shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be validly bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted unanimously by the shareholders subject to provisions of law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the single manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the single manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, previously named, declares to have subscribed to one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company and to have fully paid up one hundred shares by contribution in cash,

so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers for an unlimited period:

Category A Manager

Mr. Maciej Grabski, with professional address at Batorego 16/1A, (80-251) Gda sk, Poland,

Category B Manager

Mr. David Luksenburg, with professional address at 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at: 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, une société à responsabilité limitée de droit Polonais, inscrite au registre des entrepreneurs sous le numéro KRS 0000533878 et ayant son siège social à Batorego 16/1A, (80-251) Gdansk, Pologne, dûment représentée par Monsieur Maciej Grabski, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle avec adresse professionnelle à Batorego 16/1A, (80-251) Gdansk, Pologne, habilité à représenter seul ladite société.

Laquelle comparante, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Turrism Management» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité réglementée du secteur financier) est la prise de participations au Luxembourg dans des sociétés en commandite spéciale et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier être nommée en tant que gérant commandité de sociétés en commandite spéciale et pourra représenter les sociétés en commandite spéciale y compris en exécutant tout contrat ou document en tant que gérant commandité de ces sociétés en commandite spéciale.

3.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B» par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article 8 aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra - par résolution - déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra également conférer tous pouvoirs et/ou mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être gérants, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 72 (septante-deux) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion sous les conditions énoncées à l'article 9.4 et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé aux formalités de convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par télégramme, ou courrier électronique auquel une signature électronique (qui est valide selon la législation Luxembourgeoise) un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une réunion du conseil de gérance tenu par le biais de tels moyens de communication sera réputé être présent à Luxembourg.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 Sujet à l'article 10.2 ci-dessous, La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserves des dispositions légales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les associé(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

RGO INVESTMENT SPÓŁKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA, prénommée, déclare avoir souscrit à cent pourcent (100%) du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré cent (100) parts sociales par versement en numéraire,

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euro.

Décisions de l'associé

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée illimitée comme Gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A

Monsieur Maciej Grabski, avec adresse professionnelle au 16/1A Batorego (80-251) Gdansk, Pologne,

Gérant de Catégorie B

Monsieur David Luksenburg, avec adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GRABSKI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 9 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16809. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014198681/405.

(140221527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

PH International Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.213.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., a company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of PH International Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.213 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 874,999,999.98 (eight hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars)

to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 874,999,999.98 (eight hundred seventy four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a certain claim (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 875,000,000 (eight hundred seventy five million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 29, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de PH International Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.213 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 874.999.999,98 USD (huit cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 874.999.999,98 USD (huit cent soixante-quatorze millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 875.000.000 USD (huit cent soixante quinze millions dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum ! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52035. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194439/221.

(140216630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

CT Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 171.164.

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

La société à responsabilité de droit luxembourgeois Cedar Trust S. à r.l. ayant son siège social situé au L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 126.462,

ici dûment représentée par Monsieur Eric Stael, administrateurs de sociétés, né le 1^{er} juillet 1970 à Libourne (France), demeurant 56 rue de Hamm, L-1713 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant unique de la société.

La comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que ladite comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «CT REAL ESTATE», ayant son siège social situé à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171.164, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2407 en date du 27 septembre 2012 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant détenant cent pour cent (100%) du capital social de la société, telle que représentée ci-dessus, agissant en lieu de l'assemblée générale extraordinaire et déclarant avoir eu connaissance préalable et entière de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification du mode de gestion de la Société en instaurant soit la possibilité d'avoir un conseil de gérance soit un gérant unique, et par conséquent modification du Titre III des statuts de la Société, en ses articles 7, 8, 9 et 10, afin de leur donner la teneur suivante:

«Titre III. - Gérance

7. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des Associés. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des Associés peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir (en ce compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaires ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à son entière discrétion.

8. Pouvoirs. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

9. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10. Délégation et mandataires. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.»;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société et en particulier les sections 2.1 et 2.2 aux fins de leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de la gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision de la gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque la gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.»;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts et en particulier la section 6.7 aux fins de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **6.7.** Les parts sociales ne pourront pas être mises en gage ou conférées à titre de garantie sans l'accord écrit préalable de la gérance.»;

4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts et en particulier le premier paragraphe de la section 12.4 (le second paragraphe restant inchangé) aux fins de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **12.4.** Les convocations à l'assemblée générale des associés doivent être envoyées par la gérance à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre de la Société au moins huit (8) jours ouvrables avant le tenue de ladite assemblée. Dans l'hypothèse où tous les associés sont soit présents ou représentés à une telle assemblée et qu'ils confirment qu'ils ont été valablement informés de l'ordre du jour d'une telle assemblée, ladite assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable.»; et

5. Acceptation des démissions des co-gérants et nomination d'un gérant unique.

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le mode de gestion de la Société en instaurant soit la possibilité d'avoir un conseil de gérance soit un gérant unique, et décide par conséquent de modifier le Titre III des statuts de la Société, en ses articles 7, 8, 9 et 10, afin de leur donner la teneur suivante:

«Titre III. - Gérance

7. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des Associés. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des Associés peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir (en ce compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaires ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt

quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance, en conflit avec la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à son entière discrétion.

8. Pouvoirs. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

9. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes des Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10. Délégation et mandataires. Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence de la première résolution, l'article 2 des statuts de la Société et en particulier les sections 2.1 et 2.2 aux fins de leur donner dorénavant la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision de la gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision de la gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque la gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence de la première résolution, l'article 6 des statuts et en particulier la section 6.7 aux fins de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **6.7.** Les parts sociales ne pourront pas être mises en gage ou conférées à titre de garantie sans l'accord écrit préalable de la gérance.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence de la première résolution, l'article 12 des statuts et en particulier le premier paragraphe de la section 12.4 (le second paragraphe restant inchangé) aux fins de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **12.4.** Les convocations à l'assemblée générale des associés doivent être envoyées par la gérance à chaque associé à l'adresse indiquée dans le registre de la Société au moins huit (8) jours ouvrables avant le tenue de ladite assemblée. Dans l'hypothèse où tous les associés sont soit présents ou représentés à une telle assemblée et qu'ils confirment qu'ils ont été valablement informés de l'ordre du jour d'une telle assemblée, ladite assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions des co-gérants actuels:

- Monsieur Nadra Moussalem, sus identifié, et
- Monsieur Arsène Kronshagen, demeurant 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg,
avec effet immédiat, et décide de nommer avec effet immédiat comme gérant unique de la Société pour une période indéterminée:
- Monsieur Eric Stael, administrateurs de sociétés, né le 1^{er} juin 1970 à Libourne (France), demeurant 56 rue de Hamm, L-1713 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la prédite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. STAEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014193269/279.

(140216159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Dane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.770.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniele NEMBRINI, entrepreneur, né à Trescore Balneario (BG) (Italie), le 20 avril 1968, demeurant à I-24060 Cenate Sopra (BG), Via Perani nr. 1 (Italie).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Dane S.à r.l." avec siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185.770, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1456 du 5 juin 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Que le comparant est le seule et unique associé actuel de ladite société, qu'il s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente-quatre mille deux cents euros (34.200,- EUR), pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille sept cent cinquante et un euros (26.751,- EUR) à soixante mille neuf cent cinquante et un euros (60.951,- EUR), par la création et l'émission de trente-quatre mille deux cents euros (34.200,-EUR) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), toutes souscrites par l'associée unique.

Souscription et libération

L'augmentation de capital de la société a été entièrement souscrite et intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit comme suit:

- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie IFIGENIA S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga nr. 40103808724, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);

- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie GALATEA S.I.A., établie et ayant son siège social à Ulbrokas Iela 1-38, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga nr. 40103800294, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie CERERE S.I.A., établie et ayant son siège social à Ulbrokas Iela 1-38, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga nr. 40103800203, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie BERENICE S.I.A., établie et ayant son siège social à Ulbrokas Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga nr. 40103800275, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie GLAUCO S.I.A., établie et ayant son siège social à Ulbrokas Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga nr. 40103808148, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie CINZIA S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1021 (Lettonie), en cours de registration, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie CALLIOPE S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), RCS de Riga nr. 40103808616, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie FAUSTOLO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours de registration, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie LARENZIA S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours de registration, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie QUIRINO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours de registration, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR);
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie ROMOLO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours de registration, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR); et
- partiellement moyennant apport en nature consistant en deux mille huit cent cinquante (2.850) des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par les lois de Lettonie FAUNO S.I.A., établie et ayant son siège social à Vilandes Iela 12-3, Riga, LV-1010 (Lettonie), en cours de registration, évalué à deux mille huit cent cinquante euros (2.850,-EUR).

Evaluation de l'apport en nature total

La valeur totale des apports en nature est estimée par l'associé unique à trente-quatre mille deux cents euros (34.200,-EUR).

Preuve de libération, de la valeur et de l'existence des apports

La preuve de l'existence et la valeur des apports en nature est fournie au notaire soussigné par des documents sociaux des sociétés IFIGENIA S.I.A., GALATEA S.I.A., CERERE S.I.A., BERENICE S.I.A., GLAUCO S.I.A., CINZIA S.I.A., CALLIOPE S.I.A., FAUSTOLO S.I.A., LARENZIA S.I.A., QUIRINO S.I.A., ROMOLO S.I.A., et FAUNO S.I.A. ainsi que par des certificats émis par les gérances des pré-mentionnées sociétés en date du 28 novembre 2014, attestant la valeur, le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle.

Les certificats, signés "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant, en tant que souscripteur-apporteur déclare:

- que toutes les parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- qu'il est le unique propriétaire des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que les apports des parts sociales apportées sont effectifs sans réserve à partir d'aujourd'hui;
- que toutes formalités seront réalisées en Lettonie aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six (6) premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital émis de la Société est fixé à soixante mille neuf cent cinquante et un euros (60.951,- EUR) représenté par soixante mille neuf cent cinquante et une (60.951) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées." FRAIS Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR.)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniele NEMBRINI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2014. Relation GRE/2014/4742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014194153/112.

(140216977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

TB International Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.220.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., a company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of TB International Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.220 (the "Company").

II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,999,999.98 (four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 4,999,999.98 (four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars and ninety eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a certain claim (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 5,000,000 (five million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 29, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and

c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each. " No other amendments shall be made to this article.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand Euros (4,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de TB International Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.220 (la «Société»).

II. Que les 2.000.000 (deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de

dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 4.999.999,98 USD (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 4.999.999,98 USD (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 5.000.000 USD (cinq millions de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et

c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum ! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ quatre mille Euros (4.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52036. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194534/219.

(140216645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Etanche-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 192.396.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- Monsieur Erkan ORUC, cadre d'entreprise, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 62, rue Lemire.

2.- Monsieur Mehmet TELLIGÖZ, directeur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 14, Allée des Capucines.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ETANCHE-LUX S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet:

- les isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité;
- la fabrication et la pose de bardages et de toitures, ainsi que
- la pose de toute protection lourde en toitures-terrasses.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous respect des dispositions légales.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les membres du conseil d'administration peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,

- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
- 3) Exceptionnellement, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) et le président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

189216

Laisser dans texte si un tel est nommé
Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Erkan ORUC, prénommé, quarante-neuf actions	49
2.- Monsieur Mehmet TELLIGÖZ, cinquante-et-un actions	51
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Erkan ORUC, cadre d'entreprise, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 62, rue Lemire.
- Monsieur Mehmet TELLIGÖZ, directeur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 14, Allée des Capucines.

Administrateurs de catégorie B

- Madame Hatice DOYMUS, administrateur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 62, rue Lemire.
- Madame Aslihan OTUMULLU, administrateur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 14, Allée des Capucines.

2) Monsieur Mehmet TELLIGÖZ, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820.

4) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Mehmet TELLIGÖZ, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2019, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

6) Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2328. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194192/225.

(140216367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.